

**CE
26-04**

**17
MARS
2026**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2026

Tenue le 17 mars 2026, à 17 h 00, salle D-225 et par visioconférence TEAMS, sous la présidence de Julie Gasse.

PRÉSENCES

Julie Gasse, directrice générale et présidente du comité
Kurt Vignola, directeur des études
Marc-André Lavoie, vice-président du conseil d'administration
Pierre-Luc Michaud
Claude Lia Baril

ABSENCES

Vicky Boucher, directrice des ressources humaines et secrétaire générale
Serge Le Guellec, président du conseil d'administration

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mylène Gilbert, secrétaire générale intérim
Ugo Leblanc, direction des affaires étudiantes - TEAMS (17 h 50 arrivé)
Marie-Josée Proulx, direction des services administratifs

26-04.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, la présidente Julie Gasse souhaite la bienvenue aux membres.

26-04.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

POINTS D'INFORMATION

26-04.03 REMPLACEMENT À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La présidente, Julie Gasse, informe les membres qu'en l'absence de la secrétaire générale, Vicky Boucher, ce sera Mylène Gilbert qui la remplacera temporairement à la Direction des ressources humaines et au Secrétariat général.

26-04.04 DOSSIER ENVIRONNEMENTAL AU CFMU - SUIVI

La présidente, Julie Gasse, informe les membres que le ministère de l'Environnement a confirmé au Cégep les normes en matière de rejet d'eaux usées au CFMU et a émis l'autorisation d'émission. Les travaux d'installation pourront donc s'amorcer. Une fois que nous pourrons certifier au ministère de l'Environnement que nos émissions respectent les normes, nous pourrons cesser les vidanges.

26-04.05 PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2026-2027 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La présidente, Julie Gasse, informe les membres que la période de planification pour l'année 2026-2027 bat son plein. Elle remet deux documents aux membres, l'un étant le portrait du contexte actuel et l'autre précisant les priorités de la direction générale pour 2026-2027.

Les deux documents sont déposés séance tenante et la présidente les présente. Elle précise que le président a pris connaissance des documents soumis.

Elle présente également des changements organisationnels envisagés en lien avec l'évolution du contexte et le suivi du plan stratégique, notamment en ce qui a trait aux suivis administratifs, la gestion immobilière et la coordination des communications internes. En ce sens, la direction des services administratifs et la direction des ressources matérielles seraient réunies (à l'instar de la période intérimaire de la dernière année) et le service des communications serait reconfiguré de façon à assurer un fonctionnement clarifié et connu de la communauté.

DÉCISIONS REQUISES

26-04.06 POLITIQUE LOCALE DE GESTION CONCERNANT LE PERSONNEL CADRE (D-04) : POUR ADOPTION

La Politique locale de gestion concernant le personnel cadre vise à préciser l'application que fait le Collège de Rimouski du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel et a été préparée conformément au chapitre ayant trait à la politique de gestion.

Le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel a été amendé le 4 juin 2025. Dans ce contexte, le Collège doit procéder à la mise à jour de la présente politique et apporter des modifications afin de tenir compte de la révision du Règlement.

CONSIDÉRANT que la dernière mise à jour de la Politique a été réalisée le 13 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Politique est directement lié au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel, lequel a été révisé l'an dernier ;

CONSIDÉRANT la consultation et l'approbation des membres de l'exécutif de l'Association des cadres du Cégep de Rimouski ;

Il est recommandé d'adopter les modifications proposées à la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre telles que présentées.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications proposées à la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre telles que présentées.

26-04.07 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA DOTATION DU POSTE DE COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR FINANCES ET APPROVISIONNEMENT : POUR ADOPTION

Le 28 octobre 2024, lors d'une séance extraordinaire, les membres du comité exécutif ont procédé à la création du poste d'un poste de coordonnatrice ou coordonnateur au Service des finances (CE24-17.08). Ce poste, qui regroupe à la fois les services des Affaires financières et l'Approvisionnement, n'a pas été doté en conséquence du gel de recrutement en vigueur.

En octobre 2025, le MES annonce que la responsabilité d'accorder les autorisations d'exemption pour certains corps ou classes d'emploi liés aux services indirects à la population étudiante est désormais déléguée à la direction générale des établissements. Le poste concerné a ainsi été soumis à nouveau à la direction générale qui se prononça en faveur d'amorcer le processus de dotation.

De plus, le titulaire du poste de coordonnateur au Service de l'approvisionnement et reprographie est absent depuis août 2024. Dans le contexte où plusieurs emplois sont sous gel d'embauche dans ce secteur (finances et approvisionnement), il est important que certaines tâches soient faites de façon plus coordonnée et qu'il y ait une attention particulière aux flux de travail (dans un secteur où plusieurs règles et délais interviennent). Le retour du titulaire n'est pas confirmé. Entre-temps, l'organisation a besoin d'accomplir sa mission et de répondre aux exigences du MES.

Ainsi, afin d'amorcer le processus de dotation, le comité de sélection doit être formé.

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion), mentionne à l'article 9.3 « que le comité exécutif procède à l'engagement des cadres de coordination et de gérance ». L'article 11.2, paragraphe « f », décrit que "Pour les cadres de coordination, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, de la directrice ou du directeur des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre, examine les candidatures reçues.

Par ailleurs, l'article 8.1.1 de la Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) mentionne : « Le Collège procède à la sélection de son personnel d'encadrement [...]. L'exécutif de la section locale est invité à désigner une ou un membre pour siéger à tout comité de sélection de personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT l'assouplissement au contexte de gel d'embauche, notamment pour ce corps d'emploi;

CONSIDÉRANT les obligations de l'organisation de répondre aux exigences du MES;

CONSIDÉRANT le retour non confirmé du coordonnateur au Service de l'approvisionnement et reprographie;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès de l'Association des cadres du Cégep de Rimouski le 5 février 2026;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est recommandé de former le comité de sélection pour le poste de coordonnatrice ou coordonnateur aux Finances et à l'approvisionnement et de nommer Pierre-Luc Michaud à titre de membre externe.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marc-André Lavoie RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de former le comité de sélection pour le poste de coordonnatrice ou coordonnateur aux Finances et à l'approvisionnement et de nommer Pierre-Luc Michaud à titre de membre externe.

26-04.08 CÉGEP (PAVILLON A) - RÉFECTION DE L'UNITÉ DE VENTILATION DE L'ÉTAGE A-300 - CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Le remplacement de l'unité de ventilation desservant l'étage 300 du Pavillon A du Cégep de Rimouski s'avère nécessaire en raison de sa vétusté. Le nettoyage de l'ensemble des conduits de ventilation raccordés sur ce système est également planifié dans le cadre de l'intervention en question.

Les firmes professionnelles BANG Architecture (spécialité architecture) et Tetra Tech QI (spécialité ingénierie) ont été mandatés pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaire lors de la période de réalisation des travaux.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 403 096 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe de résorption du déficit de maintien d'actifs du Cégep de même qu'à partir d'une subvention du programme Solutions Efficaces (OSE) d'Hydro-Québec.

Selon les modalités de la Planification des Investissements mobiliers et immobiliers approuvée par le Conseil d'administration du Cégep lors de son assemblée ordinaire du 17 juin dernier (référence : Point 25-05.17 de ladite assemblée), ce projet, bonifié à l'époque d'aménagements intérieurs complémentaires, devait être réalisé à l'été 2027, mais il a été devancé d'une année de manière à permettre au Cégep de bénéficier des conditions actuelles du programme OSE qui s'avèrent plus avantageuses que celles éventuellement anticipées lors des prochains mois.

À la suite d'un appel d'offres public, la soumission de l'entreprise Construction Albert inc. (Rimouski, Qc) au montant total de 365 677,98 \$ (toutes taxes incluses) est la plus basse parmi celles reçues.

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres a été rigoureusement suivi et que la soumission de l'entreprise Construction Albert inc. (Rimouski, Qc) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi les soumissions conformes reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions déposées par les professionnels au dossier et la vérification de l'admissibilité et de la conformité de celles-ci réalisée par le Service de l'approvisionnement et de la reprographie du Cégep de Rimouski ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Coordination Projets et Infrastructures du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé que le comité exécutif autorise l'attribution du contrat pour la réfection de l'unité de ventilation desservant l'étage 300 du Pavillon A du Cégep de Rimouski, durant l'été 2026, à l'entreprise Construction Albert inc. (Rimouski, Qc) pour un montant total de 365 677,98 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Claude Lia Baril, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réfection de l'unité de ventilation desservant l'étage 300 du Pavillon A du Cégep de Rimouski, durant l'été 2026, à l'entreprise Construction Albert inc. (Rimouski, Qc) pour un montant total de 365 677,98 \$ (toutes taxes incluses).

**26-04.09 CÉGEP - RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA MAÇONNERIE (PHASE VII - ÉTÉ 2026 - PAVILLON A)
CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION**

Des travaux de réfection de maçonnerie sont nécessaires sur les façades sud et est du Pavillon A du Cégep de Rimouski, durant l'été 2026. Le remplacement de fenêtres vétustes dans les secteurs touchés, la réfection d'une petite section de toiture et la reconstruction d'une dalle de béton devant la porte d'accès A1 seront également réalisés dans le cadre de l'intervention en question.

Les firmes professionnelles BANG Architecture (spécialité Architecture) et TETRA TECH QI (spécialité Ingénierie) ont été mandatés pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaire lors de la période de réalisation des travaux.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 1 252 998 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe normalisée de maintien d'actifs (réfection) et de celle de résorption du déficit de maintien d'actifs du budget d'investissement du Cégep de Rimouski, le tout en conformité avec les modalités de la Planification des Investissements mobiliers et immobiliers approuvée par le conseil d'administration du Cégep lors de son assemblée ordinaire du 17 juin dernier (référence : Point 25-05.17 de ladite assemblée).

À la suite d'un appel d'offres public, la soumission de l'entreprise CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Qc) au montant total de 919 785,05 \$ (toutes taxes incluses) est la plus basse parmi celles reçues.

CONSIDÉRANT que le processus d’appel d’offres a été rigoureusement suivi et que la soumission de l’entreprise CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Qc) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d’appel d’offres ;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues ;

CONSIDÉRANT l’analyse des soumissions déposées par les professionnels au dossier et la vérification de l’admissibilité et de la conformité de celles-ci réalisée par le Service de l’approvisionnement et de la reprographie du CÉGEP de Rimouski ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Coordination Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé que le comité exécutif du CÉGEP de Rimouski autorise l’attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de maçonnerie sur les façades sud et est du Pavillon A du Cégep de Rimouski (et autres menus travaux connexes), durant l’été 2026, à l’entreprise CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Qc) au montant total de 919 785,05 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’autoriser l’attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de maçonnerie sur les façades sud et est du Pavillon A du Cégep de Rimouski (et autres menus travaux connexes), durant l’été 2026, à l’entreprise CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Qc) au montant total de 919 785,05 \$ (toutes taxes incluses).

26-04.10 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PIONNIÈRES ET PIONNIERS : POUR ADOPTION

La Direction des affaires étudiantes révisé chaque année le coût de contribution afin de permettre aux étudiants et étudiantes athlètes de participer aux équipes sportives des Pionniers et Pionnières et d’assurer le bon fonctionnement des opérations.

Après une analyse du coût de notre offre de service sportive, du contexte économique et des coûts de la concurrence, le Collège recommande l’augmentation de l’ensemble des coûts de contribution des Pionniers et Pionnières pour l’année 2026-2027.

Frais de contribution	2025-2026	2026-2027
Cross-country	450 \$	489.45 \$
Soccer féminin	500 \$	540.50 \$
Soccer masculin	500 \$	540.50 \$
Badminton	625 \$	668.13 \$
Basketball masculin	700 \$	744.70 \$
Natation	650 \$	693.65 \$
Volleyball féminin	650 \$	693.65 \$
Volleyball masculin	650 \$	693.65 \$
Football	860 \$	908.06 \$
Hockey féminin	2 400 \$	2 700 \$
Hockey masculin	4 075 \$	4 190.58 \$

CONSIDÉRANT que les coûts associés aux frais de transport ont grandement augmenté depuis 2021-2022 (augmentation de 101%) et surtout pour un cégep en région qui doit beaucoup plus voyager qu’un cégep des grands centres ;

CONSIDÉRANT que les coûts associés à l’hébergement sont élevés, surtout pour un cégep en région ;

CONSIDÉRANT que tous les autres coûts associés aux opérations d’un programme sportif augmentent d’année en année (location de glaces et de terrains extérieurs, service de physiothérapie, salaire du personnel d’encadrement, frais de ligues, cotisations au RSEQ, etc.) ;

CONSIDÉRANT que la prise en charge de la préparation physique annuelle des Pionniers et des Pionnières par une kinésiologue ainsi que l'accès à La Zone sont compris dans les frais d'inscription ;

CONSIDÉRANT que les coûts de contribution demeurent accessibles pour les étudiants et les étudiantes athlètes en se comparant aux autres cégeps du réseau ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des différents coûts de cotisation pour l'inscription aux équipes sportives sur le réseau collégial nous démontre que nous sommes dans la moyenne ;

CONSIDÉRANT qu'une importante augmentation des frais d'affiliation aux fédérations sportives en 2026-2027 en raison du renouvellement des ententes avec le RSEQ ;

CONSIDÉRANT que la majorité des cégeps anticipent l'augmentation de leurs coûts de cotisation pour 2026-2027 selon l'IPC (2.1 % en 2025) et aussi pour assumer la hausse des frais d'affiliation aux différentes fédérations sportives ;

Des discussions s'en suivent sur le fait que le Cégep doit investir 850 000\$ annuellement ce qui contribue au bien être des étudiants ainsi qu'au rayonnement du Cégep.

Il est recommandé d'augmenter les coûts, toutes taxes incluses, de la contribution des étudiants et étudiantes athlètes des Pionniers et des Pionnières pour l'année 2026-2027 tel que présenté.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'augmenter les coûts, toutes taxes incluses, de la contribution des étudiants et étudiantes athlètes des Pionniers et des Pionnières pour l'année 2026-2027 tel que présenté.

26-04.11 BAIL POUR L'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (CISSS BSL) : POUR ADOPTION

Le Cégep de Rimouski loue une superficie des locaux dans le pavillon G pour entreposer des documents archivés du Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS BSL), et ce, depuis de nombreuses années.

Au cours de l'automne 2025, une nouvelle demande a été faite par l'organisation afin d'augmenter l'espace d'entreposage. En suivi de cette demande, le bail en vigueur a fait l'objet d'un renouvellement et d'un ajustement en ce qui a trait au coût de location.

Le nouveau bail sera en vigueur pour trois (3) ans. En somme, un montant de 16 426 \$ sera facturé pour la première année et pour la deuxième et troisième année le coût sera indexé selon l'IPC du Québec. Le bail sera revu au cours de la troisième année afin de déterminer les nouvelles clauses à appliquer.

Pour répondre à leur devis technique, le Cégep devra toutefois apporter quelques transformations mineures à la structure. La prise de possession des nouveaux locaux est prévue pour le début mai.

Bien que le projet de bail fait l'objet d'une présentation au comité exécutif pour adoption, ledit document n'a pas été présenté à la direction et au comité du CISSS BSL. La documentation peut donc faire l'objet de modifications mineures après son adoption par l'instance du Cégep.

CONSIDÉRANT que le Cégep loue déjà des espaces d'entreposage au CISSS BSL ;

CONSIDÉRANT que le Cégep peut répondre à la demande d'agrandissement de l'espace d'entreposage ;

CONSIDÉRANT que toutes les vérifications nécessaires ont été faites afin de répondre aux normes ;

Il est recommandé d'adopter le renouvellement de bail pour l'archivage des documents du Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent dans le pavillon G et d'autoriser Marie-Josée Proulx, directrice des ressources matérielles par intérim, à signer ledit document.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le renouvellement de bail pour l'archivage des documents du Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent dans le pavillon G et d'autoriser Marie-Josée Proulx, directrice des ressources matérielles par intérim, à signer ledit document.

26-04.12 SANCTION ET ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le Comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des études.

Il est recommandé d'autoriser le Comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

26-04.13 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'a été discuté.

26-04.14 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 40.

La présidente
(Julie Gasse)